

DÉPARTEMENT DU TARN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE TERSSAC N°17-2024**

Nombre de Conseillers		L'an deux mille vingt quatre et quinze avril, les membres du Conseil Municipal de la commune de Terssac se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.121-10 et L.122-5 du Code des Communes et sous la présidence de Mr Yves CHAPRON, Maire.
en exercice :	15	ÉTAIENT PRÉSENTS ou REPRÉSENTES : Yves CHAPRON, Nathalie LACASSAGNE, Bernard CALMETTES , Pierre SOULIE, Claudine MONTELS, Pascale SAUREL , Jean-Claude ARNAUD, Martine JUND, Sébastien MARTINEZ, Jacqueline COURNEDE, Joël MANAS, Anne-Marie ROQUES, Philippe CHABBAL, Marie-Hélène FRANCOIS, Pierre ALBINET (pouvoir à Sébastien Martinez)
présents :	14	
votants :	15	
<u>Date convocation</u>		
<u>29/03/2024</u>		
<u>Date d'affichage</u>		
<u>29/03/2024</u>		
Secrétaire de séance : Bernard CALMETTES		

Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal le projet de budget primitif 2024 pour la commune.

Il est équilibré à la somme de : 2 348 021,75 €

Fonctionnement : 1 539 895,62 €

Investissement : 808 126 ,13 €

➤ **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Le financement est assuré par :

- Le produit des contributions directes :.....329 871,00 €
- Taxe additionnelle droits de mutation.....20 000,00 €
- Les compensations des exonérations de taxes par l'Etat.....213 193,00 €
- La dotation de solidarité communautaire.....21 857,00 €
- L'attribution de compensation.....225 236,00 €
- Dotations de l'état.....19 075,00 €
- Le FPIC 13 300,00 €
- Autres participations de l'état.....10 000,00 €
- Les revenus des immeubles.....3 000,00 €
- La redevance sur l'énergie hydraulique.....100,00 €
- Les ventes de produits et de prestations57 700,00 €
(restauration scolaire, concessions cimetière, droits de stationnement sur la voie publique)
- L'excédent de fonctionnement reporté.....626 563,62 €

Total des recettes de fonctionnement :1 539 895,62 €

Les dépenses de cette section regroupent :

- Les crédits nécessaires à l'activité annuelle des services664 900,00 €
(charges à caractères générales)
- Les charges de personnel.....332 000,00 €
- Les intérêts des emprunts30 000,00 €
- Les dépenses de gestion courante.....213 510,00 €
- Les dotations aux amortissements..... 14 000,00 €
- Les charges exceptionnelles.....100 000,00 €
- Virement à la section d'investissement.....185 485,62 €

Total des dépenses de fonctionnement :1 539 895,62 €

➤ **SECTION D'INVESTISSEMENT:**

Le financement est assuré par :

- Le virement de la section de fonctionnement.....185 485,62 €
- La dotation aux amortissements.....14 000,00 €
- La taxe d'aménagement.....20 000,00 €
- Le FCTVA : 18 200,00 €
- L'attribution de compensation d'investissement.....12 481,00 €
- L'emprunt 25 000,00 €
- Les dépôts et cautionnements reçus.....1 000,00 €
- Les reports d'investissement.....82 783,95 €
- Le solde d'exécution reporté.....449 175,56 €

Total des recettes d'investissement :808 126,13 €

Les dépenses de cette section regroupent :

- Les dépenses d'équipement725 826,13 €
- Le reversement de la taxe d'aménagement.....38 800,00 €
- Le remboursement en capital des emprunts.....42 500,00 €
- Les dépôts et cautionnements versés1 000,00 €

Total des dépenses d'investissement :808 126,13 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité:

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur au 1^{er} janvier 2024,

- **ADOPTE** le budget primitif 2024 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 348 021,75 €

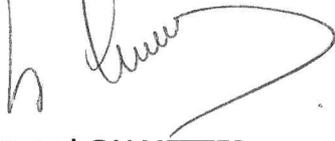
Fonctionnement : 1 539 895,62 €

Investissement : 808 126,13 €

tel que présenté en annexe de la présente délibération.

- **AUTORISE** monsieur le maire, conformément aux dispositions prévues par l'instruction budgétaire et comptable M57, à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) dans la limite de 7,5 % des crédits inscrits dans chaque section. Un compte rendu des virements de crédits sera effectué lors de chaque conseil municipal.

Le Secrétaire,



Bernard CALMETTES



Le Maire,



Yves CHAPRON

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le 18/04/2024



ID : 081-218102978-20240415-17_2024-DE